

La gestion du plurilinguisme au Maroc et la langue amazighe in vivo.

AHMED BOUOUD

- I-la sociolinguistique : Le langage n'est pas un simple outil de communication que les usagers peuvent utiliser de la même manière et aux mêmes fins, il est beaucoup plus complexe que l'on se l'imagine, plusieurs facteurs entrent en jeu pour déterminer la façon dont un locuteur prend la parole et dont il produit un acte langagier dans des contextes bien précis.

La langue, quant à elle, supporte la culture et l'identité de ses usagers, composantes qui ont suscité l'intérêt et animé le débat au Maroc, le débat est souvent entaché d'idéologie ; il est à rappeler, à l'occasion, la décision qui a suivi l'adoption de la graphie Tifinagh, il s'agit d'une volonté politique pour gérer une problématique d'ordre linguistique et technique ; au lieu que le débat porte sur l'avenir des langues, le statut de l'amazigh, la situation de l'arabe, face à l'hégémonie du français et de l'anglais ; sans pour autant oublier les langues de l'enseignement ; il s'est focalisé sur les aspects secondaires de l'éducation au Maroc, surtout que toutes les politiques linguistiques de l'enseignement ne se sont nullement intéressées aux locuteurs-apprenants. Ces derniers restent les exclus du débat public sur le choix des langues à enseigner, alors qu'ils devraient être la centralité dudit débat.

1- La politique linguistique, ou l'aménagement linguistique, se veut être l'ensemble des mesures qu'un état met en application pour gérer et réguler le marché linguistique donné, pour paraphraser L. J. Calvet, elle est l'ensemble des actions ou des choix conscients concernant les rapports qu'entretiennent la langue et la vie sociale, elle doit tenir compte des langues en présence sur un territoire donné (principe de territorialité), des aspirations des locuteurs à s'exprimer librement dans leur langue(s) (principe de personnalité), et à leur donner les moyens de les développer pour contribuer à l'enrichissement du patrimoine culturel et linguistique du pays, avec le souci de réhabiliter les langues menacées et de promouvoir celles qui sont hors du marché linguistique.

2-Au Maroc, ces dernières années, une politique linguistique s'est-elle orientée vers une gestion plus rationnelle de la question de la langue et de la culture amazighes ? Surtout, depuis la création de L'institut royal de la culture amazighe, de l'introduction de l'amazigh dans le système éducatif et dans le champ audio-visuel, de l'émergence du tissu associatif amazigh, prenant en charge la chose amazighe, sont autant d'indicateurs de la volonté politique d'appréhender l'amazighité dans une nouvelle approche sous une différente optique. Ces acquis ne servent pas de prélude à déclencher un processus d'institutionnalisation de la langue et de la culture amazighes, avec en prime, une constitutionnalisation de cette langue en tant que langue officielle ? en signe de reconnaissance aux Imazighens qui ont pu sauvegarder leur identité et leur langue durant des siècles et qui revendiquent leur réhabilitation, il est temps qu'ils voient leur culture s'épanouir sans complexe vis-à-vis des grandes cultures, dans un état démocratique et moderne.

-II- bilans.

Depuis l'ouvrage "Linguistique et colonialisme" , L.J.Calvet souligne l'importance de la linguistique et son rapport avec les systèmes idéologiques de la société dominante au cours d'une période donnée, et sur un territoire délimité , avec une prise en compte du regard porté sur les communautés linguistiques et sur les relations qu'elles entretiennent entre elles ; de même , l'auteur a évoqué "l'impérialisme culturel de la France" , qui persiste au travers des structures internationales comme la francophonie et d'autres appareils mis en place pour faire valoir une langue au détriment de l'autre.

Dans un autre article "Les fractures linguistiques" , Calvet é souligne aussi ,d'une part le dénigrement , la stigmatisation d'une forme linguistique au profit de la survalorisation et de la réhabilitation ,d'une autre ; et d'autre part , l'auteur explique la persistance de la variété linguistique , minorée et vernacularisée , dans le temps; Selon le même auteur, les adolescents , des banlieues françaises ,devenus adultes , maintiennent la variété linguistique qu'ils utilisaient dans leurs groupes de pairs pour communiquer avec leurs enfants. Ainsi, cette langue, au travers de la différenciation par rapport à la forme normée, donc dominante, se charge d'une forte valeur identitaire, la fracture linguistique se transparait non seulement dans une volonté de différenciation par rapport à l'usage de la forme " haute " , mais aussi témoigne et s'accompagne d'une fracture sociale de plus en plus visible et reconnue.

1-l'Identité et le plurilinguisme ; Environ 7000 langues se parlent actuellement dans le monde , avec une moyenne de trente langues par pays , ce qui laisse penser que le plurilinguisme est un fait avéré et partagé par toutes les communautés qui se trouvent confrontées à l'usage de plusieurs langues ou , dans une moindre mesure , à plusieurs formes d'une même langue ; qu'en est il alors du monolingisme ? Existe-t-il des pays unilingues, et conséquemment des locuteurs monolingues ?

le plurilinguisme se définit , doublement , comme un phénomène individuel où l'individu plurilingue manie plusieurs langues et vit entre plusieurs langues , ou bien comme un phénomène collectif , c'est-à-dire que c'est toute la communauté qui est plurilingue, avec la possibilité de coexistence de plusieurs langues. Ces deux aspects ne s'excluent pas : ainsi un locuteur monolingue peut vivre dans une communauté plurilingue et inversement , un plurilingue peut vivre dans une communauté monolingue ; le fait de parler plusieurs langues met en relief des situations où on assiste aux configurations suivantes

- Les pays à langue officielle unique,
- Les pays officiellement bilingues (la Belgique)
- Les pays avec des langues officielles régionales (le catalan, le basque et le galicien en Espagne)

Au Maroc , actuellement , deux courants se sont distingués lors du débat préliminaire sur l'amazighe , le premier revendiquant la constitutionnalisation de cette langue en tant que langue officielle, et le second voit qu' il vaudrait mieux qu' elle soit mentionnée en tant que langue nationale dans la constitution.

Aux revendications politiques se greffent une approche plutôt scientifique, approche nécessitant l'implication des linguistes et des sociolinguistes , habilités à redéfinir la place de l'amazighe en fonction de l'actuelle donne et pour une nouvelle répartition fonctionnelle des langues en présence. (Bououd 2011).

La langue officielle est une langue qui est désignée comme le moyen de communication écrite des instances officielles et de l'administration publique, alors que la langue nationale est généralement orale et véhiculaire, avec une forte connotation identitaire ; elle peut être écrite, sans qu'elle devienne le moyen de communication des instances officielles et de l'administration.

Ainsi, la différence essentielle entre langue nationale et officielle n'est pas structurelle, ni fonctionnelle, mais réside dans le niveau juridique, la langue officielle est mentionnée dans la constitution et les textes de lois du pays sont rédigés dans cette langue, alors que la langue nationale se trouve exclue de cette prérogative et de cette faculté. En pratique, la majorité des pays disposent d'une langue officielle. Certains d'entre eux reconnaissent une seule langue comme étant officielle (le Maroc, la France, ...), d'autres ont statué sur l'officialité de plusieurs langues (la Finlande, la Suisse, le Canada..); aussi chez des pays, comme l'Italie, l'Espagne, on assiste à l'existence d'une langue officielle pour le pays, avec d'autres co-officielles dans certaines régions, cependant quelques pays, comme les États-Unis d'Amérique, n'ont pas de langue officielle dans leur constitution, enfin, certains pays (la Suède, le Royaume-Uni) ne disposent d'aucune langue officielle, de cet état de choses et de cette

diversité de situations découlent quelques remarques :

-Le plurilinguisme déclenche l'exclusion des locuteurs utilisant les langues non reconnues par leurs États : ce qui fait naître un sentiment de frustration identitaire et l'absence du principe élémentaire de démocratie dans la distribution des domaines d'usage de langues, leur permettant de participer à la vie active de leur communauté ; à chaque fois qu'un citoyen ne possédant pas la langue officielle de l'État, il se trouvera dans une situation où il est privé des services publics assurés par l'État, à savoir, la santé, l'enseignement, la justice et l'administration ; à cet effet anecdotiquement, je vous relate une situation vécue : une femme de notre tribu s'est présentée à la commune rurale pour demander un extrait d'acte de naissance ; le fonctionnaire de l'état civil, pour cette fin, lui avait exigé le livret de l'état civil, l.hala l-madaniyya, en arabe. La bonne femme est retournée au douar en compagnie de Hadda El.Madani, l'invoquant de l'accompagner au bureau pour qu'on lui délivre le document en question.

-Le plurilinguisme génère une situation conflictuelle, voire diglossique : sur un marché linguistique donné, nous rencontrons la concurrence entre des langues utilisées dans des fonctions " hautes ", formelles et d'autres dans des fonctions " basses ", informelles, avec une répartition fonctionnelle inégale des usages linguistiques et une hiérarchisation inéquitable des langues dans la gestion du plurilinguisme ; un aménagement linguistique tenant compte de la pluralité et de la coexistence de diverses langues permet inévitablement d'instaurer une situation où ces langues connaîtront une « paix » linguistique au lieu d'une guerre entre elles.

La sociolinguistique a besoin du plurilinguisme, de la coexistence et des conflits entre les différentes communautés en place et du choc des langues et des représentations qui s'y construisent, pour mettre en relief la notion d'identité, elle-même, liée à celle de communauté.

-Une communauté linguistique est composée de l'ensemble des locuteurs d'une même langue, autrement dit, de ses usagers ; dans ce cas, un locuteur peut appartenir à différentes communautés s'il parle plusieurs langues ; contrairement aux locuteurs ayant une même " langue maternelle ", et dans ce cas là, l'individu ne peut appartenir qu'à une seule communauté. Ainsi, un

amazighophone usant de la langue amazighe , parlant l'arabe dialectale et travaillant en France , selon le point de vue considéré ici , appartient – il à la seule communauté amazighe ou simultanément appartient –il à trois communautés linguistiques superposables : ' amazighe , arabe et française , ou tout simplement comme appartenant à une communauté sociale plurilingue ? si l'identité est liée à la communauté, peut- on envisager l'existence de plusieurs identités pour une même personne? Peut-on attribuer à cet amazighophone parlant à la fois le français , l'amazighe et l'arabe une identité francophone à côté de son identité arabophone ? la langue remplit –elle une fonction identitaire ? Si oui , la langue sera alors investie d'une fonction identitaire , l'amazighophone parlera l'amazighe , en famille ou avec des amis, pour marquer son appartenance à un groupe linguistique , par le fait de s'identifier en utilisant des marqueurs d'appartenance (ex , azul , tanmirt , winn x...). Il se sentira marocain dans un autre pays africain (en Tunisie ou en Egypte..) ou face à un Africain (sénégalais , ivoirien ..) ou ressortissant d'un autre pays européen ; l'usage de la langue , en situation plurilingue , vit un enchâssement d'identités (L.J.Calvet) , qui varient d'un pays à l'autre , d'une communauté à l'autre ; dans cet enchâssement d'identités, le choix entre le français ou l'arabe , l'amazighe ou l'anglais , selon la région d'origine '(tamazight , tachlhit ou tarifit) , se fait délibérément pour marquer son "amazihité".

L'identité nous renvoie la situation culturelle, sociale, ethnique, professionnelle, la classe d'âge, l'origine géographique, le sexe etc., elle est un phénomène différentiel et distinctif : l'identité subjective peut avoir donc différentes identités sociales lorsqu'on possède plusieurs langues (Bououd , 2011).

Ce qui est valable pour les situations plurilingues , doit l'être aussi à l'intérieur d'une même langue: c'est-à-dire une situation intra linguistique où notre façon de parler nous situe face aux autres locuteurs de la même langue (à l'intérieur de tamazight , dans une aire amazighophone) , elle consiste à opposer la langue identitaire (tamazight) à celle du milieu ambiant (arabe ou autres) , et aussi le fait de passer de l'une à l'autre.

Le besoin de marquage identitaire, de distinction, se font par les accents régionaux, les mots locaux , les figements , les tournures du langage ... ils peuvent jouer le rôle de stigmat social face à notre interlocuteur qui nous situe et catégorise à travers une grille de représentations scio-culturelles.

2- la gestion in vivo du plurilinguisme officieux, non reconnu et la gestion in vitro , officiellement reconnu ont un impact sur les grandes villes du monde où les pratiques sociales font apparaître des « lectes » d'intégration à la ville, L'urbanisation les villes jouent un rôle central dans le devenir identitaire et linguistique des sociétés : la ville est par définition un lieu de variation et de contacts de langues (Labov , Blanchet) , où s'expriment des conflits entre les différentes communautés urbaines plurilingues .elle est le

microcosme de la société, de son plurilinguisme et de ses conflits (Calvet) ,cette situation montre que la gestion urbaine in vivo du plurilinguisme urbain constitue une forme de planification linguistique ,ce qui se traduit par la toponymie , la dénomination des rues ,les enseignes , les panneaux d'indication....où on note l'usage exclusif de deux langues : arabe et français.

III- perspectives : la gestion du plurilinguisme et le partenariat linguistique : La gestion du plurilinguisme peut être faite « in vivo » ou « in vitro » (CALVET, 1987); la première est celle de la vie naturelle des langues sur le terrain de leur utilisation , mettant en jeu leurs rapports de force; la seconde est celle qui se fait dans les états majors , dans les salons et cabinets , elle est souvent tributaire d'une action d'acteurs extérieurs aux langues (les pouvoirs publics , le gouvernement , le parlement ...)

1. la Situation des langues

Il existe différentes situations de plurilinguisme dont le statut est variable: du symbolique au pratique. Dans le premier cas de figure, le statut de « langue nationale » n'a qu'une valeur symbolique dans la mesure où cette langue n'a pas de chance d'accéder à un statut officiel à cause de la pluralité linguistique. Dans le deuxième cas de figure, la langue nationale choisie a un statut pratique dans la mesure où il y a une possibilité d'une politique linguistique qui cherche à la promouvoir afin de la rendre dominante.

2-choix et défis.

le partenariat ne doit pas s'apparenter à « l'apathie ». L'apathie est l'attitude , de la part du locuteur , qui consiste à ne pas prendre position dans un conflit linguistique , lors d'une inéquitable répartition fonctionnelle des langues co-présentes sur un domaine donné, le fait de ne pas prendre position dans cette situation équivaut à se rallier au plus fort , le dominant , par l'adoption de la langue dominante : le statu quo linguistique actuel signifie et traduit en fait la prédominance de la langue de l'élite ; à ce stade , il faut envisager un partenariat linguistique , capable de transformer les langues maternelles '(amazighe et arabe dialectale) en langues de culture , d'enseignement , d'administration et de communication sociale, aptes à promouvoir l'individu citoyen pour participer au développement de son pays .

Au regard de ces éléments , la concrétisation du partenariat linguistique demeure être un aspect de la politique linguistique et un résultat de la planification linguistique. Cette dernière se matérialise de deux manières :

- Une intervention sur le corpus de la langue ,fondée sur la « valorisation linguistique » lorsque la normalisation, la codification et la modernisation de la langue sont les principaux objectifs.
- l'autre est une intervention sur le statut de la langue lorsqu'on s'intéresse à l'utilisation des langues les unes par rapport aux autres, au choix de langue nationale ou officielle.

Cette intervention constitue la gestion in vitro de la pluralité linguistique nécessitant une volonté politique prenant en charge le fait linguistique pour le mettre au diapason du développement du pays ; or , certains décideurs évoquent et avancent souvent la multiplicité des langues , leur non standardisation , leur non codification et surtout le fait de n'être pas prêtes à l'officialisation , pour justifier cette absence de volonté politique.

Un autre aspect de la gestion du plurilinguisme réside dans l'intégration des langues dominées dans le système éducatif et scolaire d'un pays ; la mission de l'école se résume dans la promotion, la sélection et la reproduction d'une classe sociale , candidate à faire perdurer le système élitaire . Ici aussi, la place et la hiérarchisation des langues à l'école est déterminante (Bououd , 2010) parce

qu'il faut avoir défini au préalable le type d'éducation à donner et à dispenser , en fonction du type du citoyen à former , pour un type de société à réaliser.

Que peut -on attendre de l'enseignement de l'amazighe à l'école marocaine , abstraction faite du bilan mitigé , établi et dressé par l'ircam ; lorsque le programme limite l'usage au seul niveau élémentaire , et qu' en est il du secondaire et du supérieur ? Et même à ce niveau, ce ne sont pas toutes les écoles du Maroc qui appliquent cette disposition.

Enfin, il y a une autre exigence, c'est l'utilisation des langues dans différents secteurs de la société par leurs locuteurs . L'utilisation d'une langue dans le secteur de la vie dépend des besoins de communication auxquels cette langue satisfait , cette exigence la rend utile (Bououd ,2006) , un partenariat linguistique efficient , dans le cadre de l'une des options de la politique linguistique , veille à ce que les langues dont on cherche le développement soient d'usage par leurs locuteurs , soient employées à l'école et utilisées dans la société.

III-Evaluation de l'état de la langue.

Il est judicieux de clarifier les notions et les enjeux de l'évaluation des politiques linguistiques, pour pouvoir dresser un bilan des interventions de l'Etat sur la langue amazighe , en intégrant dans l'analyse les comportements des acteurs sociaux .

1. en sociolinguistique , on rencontre plusieurs définitions des notions de politique , planification , aménagement linguistiques , auquel s'ajoute « glottopolitique » .Pour Calvet (1996,3) ,la « politique linguistique » est la « détermination des grands choix en matière de relations entre langues et société » alors que sa « mise en pratique » est la « planification » , pour certains auteurs la « politique linguistique » est synonyme de « l'aménagement linguistique » . Ainsi, « aménagement » constitue un concept , englobant ,qui désigne une forme conscientisée, scientificisée et professionnalisée d'interventions visant à la modification des langues en ce qui concerne leur statut et leur corpus (Robillard, 1997 : 36,299).

Pour Robillard, l' « évaluation » peut porter à la fois sur la « politique » et sur la « planification , plusieurs spécialistes tendent à concentrer l'analyse des politiques linguistiques sur ce que Calvet appelle l' « action in vitro » (Calvet, 1997 : 179 et 1993 : 112-113), qu'il distingue de l'action linguistique qui procède des pratiques sociales spontanées et qu'il désigne sous le terme d' « action in vivo » . L'ensemble des interventions sur la langue , au niveau du corpus ou du statut , par le biais de la « planification linguistique » , peut dépendre et provenir aussi de politiques non linguistiques : elles peuvent être économiques, éducatives, juridiques, etc.. aussi, faudra t il souligner le rôle essentiel des acteurs sociaux (politiciens, parlementaires , juristes...) qui peuvent agir comme initiateurs, promoteurs ou même contestataires d'une quelconque action politico- linguistique visant l'amazighe ?.

1-l'hétérogénéité :

Toute action glottopolitique est toujours vue comme une tentative de « régulation de l'hétérogénéité linguistique » (Blanchet, 2000 : 125-127). En effet, l'intervention glottopolitique a pour caractéristique principale les phénomènes linguistiques et leurs hétérogénéités : à savoir les langues distinctes, les variations d'une langue , les variations liées à des contacts de langues , leur finalité est d'organiser, de contrôler ou de dynamiser l'hétérogénéité en agissant sur le « corpus »

comme étant le système linguistique variable structurellement : au niveau phonologique, morphologique et syntaxique .

2-évaluation des politiques linguistique :

La question de l' « évaluation » des politiques linguistiques soulève une série de questions, appelle des explicitations, surtout que ce type d'évaluation n'est jamais évoquée , ni réalisée dans nombre de travaux et de recherches sur les politiques linguistiques , de par le monde. On proposera ceci :l' évaluation de la situation linguistique de l'amazighe et de la mise en œuvre des interventions décidées ;

- il va falloir élaborer l'évaluation des effets et des changements provoqués par les décisions prises au sujet de la langue amazighe ; ensuite , voir si l'- évaluation a eu un impact sur la nouvelle et l'actuelle situation de l'amazighe.

Mener à bien ces évaluations nécessite l'analyse de la complexité de la situation , l'identification des langues et des variétés en jeu , l'établissement d'une grille d' interprétations des phénomènes sociolinguistiques, et les intentions des acteurs sociaux qui conduiront au succès ou au fiasco de l'action entreprise en faveur d'une langue à évaluer , ou en sa défaveur.

L'action s' effectue en deux temps :

-Le diagnostic est fondé sur l'élaboration et l'utilisation raisonnées de critères d'évaluation avec l'identification des facteurs défavorables à la pratique d'une langue dans une société monolingue ou plurilingue, c'est les cas où les responsables attestent et certifient la mort d'une langue, sa menace ou sa mise en danger .

- le pronostic porte sur l'avenir d'une langue ou d'une communauté linguistique, ou encore sur la vitalité ethnolinguistique favorisée par l'utilité de la langue , par l'école et par les médias .

Le concept de politique linguistique éducative a été développé à partir de la notion de « politique linguistique ” et a été appliqué au domaine de l'enseignement-apprentissage des langues dans une situation plurilingue ; elle met en relief les politiques d'enseignement des langues , l'usages des langues dans les écoles et universités étatiques et l'éducation au plurilinguisme et à l'altérité linguistique , fondées sur la diversité linguistique et culturelle.

IV-conclusion: Dans le contexte de la diversité linguistique et culturelle ,la gestion des langues et des cultures est en rapport avec deux constantes :

- la première est symbolique et s'effectue , in vivo ,dans la pratique quotidienne des individus et dans et à travers les associations et le mouvement culturel amazigh.

- la deuxième est identitaire et s'opère, in vitro, dont le relais est institutionnel ou constitutionnel à travers des politiques culturelles et des aménagements linguistiques , par les ministères de l'éducation, de la culture, les Académies et de l'IRCAM. De ce fait ,il est indispensable de réaliser les évaluations diagnostiques – c'est a dire le suivi - et les évaluations pronostiques des objectifs et finalités des fonctionnements et des régulations de l'hétérogénéité sociolinguistique , pour inscrire le débat sur l'interventionnisme sociolinguistique dans le cadre du renouveau d'intérêt pour les questions glottopolitiques dans des sociétés confrontées au plurilinguisme évolutif.

V-Références bibliographiques

-Philippe BLANCHET, «La nécessaire évaluation des politiques linguistiques entre complexité, relativité et significativité des indicateurs», Les Cahiers du GEPE, N°1/ 2008. L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques : une entrée pour l'étude des politiques linguistiques ? (2009). Pour le lire : <http://www.cahiersdugepe.fr/index898.php>

- Bououd , A , 2006 la didactique de la langue et de la culture amazighe: quelques questions sociolinguistiques actes du colloque international de fés .

-L'Amazighe: De l'aménagement linguistique à l'écolinguistique Rabat 2010

-Quel statut pour l'Amazighe dans la nouvelle constitution marocain Rabat 2011

- L'amazighité et l'identité linguistique : la langue comme marqueur identitaire Rabat 2011

-bououd.e-monsite.com

-CALVET L.J., 1993, La sociolinguistique, Coll. Que sais-je ? , Paris, PUF.

- CALVET L.J., 1987, La guerre des langues et les politiques linguistiques, Paris, PUF.

-Calvet Louis-Jean, Pour une écologie des langues du monde, Paris, Plon,
1999

-Ntita NYEMBWE , Gestion du plurilinguisme et idéologie post-coloniale

Ahmed Bououd , FLSH , Université Hassan II , Casablanca .

bououd1@yahoo.fr

Rabat , Mai 2011.